

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-153

Objet de la délibération : **RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA PROVENCE VERTE -
ADHESION A L'ASSOCIATION LUDOTHEQUE DE FRANCE POUR L'EXERCICE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept novembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

ARTUPHEL Ollivier donne procuration à DEBRAY Romain, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, PORZIO Claude donne procuration à RAVANELLO Alain.

Absent : CLERCX David.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que dans ce cadre la Communauté d'Agglomération gère le Réseau des médiathèques de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que l'adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises permettra d'obtenir des notices des jeux de société afin de faciliter le catalogage de ces derniers dans le logiciel de réservation ;

CONSIDERANT que le montant de la cotisation 2023 est fixée en fonction du nombre d'ETP global de l'ensemble des structures dédiées aux ludothèques ;

CONSIDERANT que le nombre d'ETP consacré au catalogage des jeux est estimé à 0,5 ETP ;

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 16 novembre 2023 ;

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'Association des Ludothèques Françaises, sise 180 bis rue de Grenelle 75007 PARIS, au titre de l'année 2023, pour un montant de 70 €.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 30/11/2023
et affichage le 30/11/2023*

Fait et délibéré à Brignoles,
le 27 novembre 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 29 novembre 2023

Didier BREMOND